

## Permanence des soins

---

Lorsque vous avez besoin de consulter un médecin ou un chirurgien-dentiste, alors que le cabinet est fermé (le soir, la nuit, le week-end), vous pouvez demander à voir le médecin ou le chirurgien-dentiste de garde. **Un système de garde est prévu, faites le 15 !**

**Médecin** : la permanence des soins en ambulatoire en médecine générale est accessible :

- **tous les jours de 20h à 8h**
- **le samedi à partir de midi,**
- **le dimanche et les jours fériés de 8h à 20h**

**Dentistes** : dans le Morbihan, il y a 5 chirurgiens-dentistes de garde, les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi

**Pharmacie de garde** : les coordonnées de la pharmacie de

garde la plus proche du lieu d'appel  
sont accessibles 24h/24 par le  
numéro audiotel 32 37 (0,34  
€/minute) ou sur le site [www.3237.fr](http://www.3237.fr)